

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 29 septembre 2026, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Renée Fortin District 3
Madame la conseillère Nathalie Haman District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant Stéphane Lussier.

Absent (s) : Madame Sylvie Beauregard, mairesse

Sont également présents :

Mme Mélissa Mercure, CRIA, OMA, directrice générale, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière.

Monsieur le maire suppléant précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

571-09-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 16h18.

Adoptée à l'unanimité

572-09-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 **Affaires du conseil municipal**
 - 5.2 **Messages des membres du conseil**
- 6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.1.1 Autorisation de la fermeture des bâtiments municipaux à 16 h lors de la journée des élections provinciales et adaptation des horaires de travail du personnel

- 6.2 **Finances et trésorerie**
- 6.3 **Greffé et affaires juridiques**
- 7. **RÈGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1934-03-2026 modifiant le règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l’année 2026, tel qu’amendé
- 8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande à la MRC de Brome-Missisquoi de déposer un projet de la Ville de Cowansville dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL)
- 8.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Boulevard J.-André-Deragon - 2e essai
- 9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
- 11. **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Octroi de poste col blanc - Commis à la cour municipale, perceuteur(trice) des amendes et greffier(ère) audiencier(ère) - Service du greffe et des affaires juridiques
- 13. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné qu’il s’agit d’une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1936 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Affaires du conseil municipal

Messages des membres du conseil

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

573-09-2026

Autorisation de la fermeture des bâtiments municipaux à 16 h lors de la journée des élections provinciales et adaptation des horaires de travail du personnel

Considérant la tenue des élections provinciales le 5 octobre 2026 ;

Considérant l'importance de favoriser la participation démocratique des employés municipaux et de permettre au personnel concerné d'exercer son droit de vote dans des conditions adéquates ;

Considérant qu'il est opportun de fermer certains des bâtiments municipaux au public à compter de 16 h lors de cette journée ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les horaires de travail des employés afin d'assurer le maintien des services essentiels tout en permettant la fermeture anticipée des bâtiments municipaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'autoriser la fermeture des bâtiments municipaux au public à compter de 16 h, le 5 octobre 2026.

De conserver l'horaire régulier de la bibliothèque.

D'autoriser la modification des horaires de travail des employés concernés afin de permettre cette fermeture anticipée, dans le respect des conventions collectives, contrats de travail et besoins opérationnels.

D'assurer le maintien des services essentiels selon les modalités déterminées par la direction générale.

D'informer la population de cette fermeture exceptionnelle par l'entremise des moyens de communication habituels de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

Grefe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

574-09-2026

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1934-03-2026 modifiant le règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2026, tel qu'amendé

Madame la conseillère Amélie Fournier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1934-03-2026 modifiant le règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2026, tel qu'amendé*.

Ce règlement a pour objet d'appliquer un rabais sur les articles promotionnels en lien avec le 150^e anniversaire de la Ville.

Madame la conseillère Amélie Fournier dépose le projet de *Règlement numéro 1934-03-2026 modifiant le règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2026, tel qu'amendé*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

575-09-2026

Demande à la MRC de Brome-Missisquoi de déposer un projet de la Ville de Cowansville dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

Considérant que le gouvernement du Québec a mis en place le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) afin d'appuyer les organismes dans la réalisation de projets favorisant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Considérant que les demandes d'aide financière dans le cadre du programme ATCL doivent être déposées par la MRC responsable du territoire;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite réaliser le projet de réaménagement complet du stationnement de la place Philippe-Fortin

Considérant que ce projet contribue aux objectifs de résilience climatique, de gestion durable des eaux pluviales, de réduction des îlots de chaleur et d'adaptation aux changements climatiques;

Considérant l'intérêt de la Ville de Cowansville à obtenir une aide financière dans le cadre du programme ATCL;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

De demander à la MRC de Brome-Missisquoi de déposer, pour la Ville de Cowansville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) relativement au projet de réfection du stationnement de la place Philippe-Fortin.

De confirmer l'intérêt de la Ville de Cowansville à réaliser ce projet advenant l'obtention d'une aide financière.

De s'engager à assumer sa part du financement du projet ainsi que toute dépense non admissible conformément aux règles du programme.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à collaborer avec la MRC de Brome-Missisquoi pour la préparation, le dépôt et le suivi de la demande d'aide financière.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi aux fins de traitement et de dépôt de la demande.

Adoptée à l'unanimité

576-09-2026

Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Boulevard J.-André-Deragon - 2e essai

Considérant que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Considérant que la Ville de Cowansville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 910 000 \$ incluant imprévu mais excluant les taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est estimée à 455 000 \$;

Considérant que la Ville de Cowansville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

De confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

577-09-2026

Octroi de poste col blanc - Commis à la cour municipale, percepteur(trice) des amendes et greffier(ère) audiencier(ère) - Service du greffe et des affaires juridiques

Considérant qu'il y a eu affichage interne et externe du poste;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature d'Annie Martin a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

De procéder à l'embauche d'Annie Martin à titre de « Commis à la cour municipale, perceptrice des amendes et greffière audienrière » à compter du 5 octobre 2026, poste syndiqué col blanc de 32,5 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à Annie Martin le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 8, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

De demander à la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques de procéder au traitement des demandes nécessaires auprès du ministère de la Justice, afin qu'Annie Martin obtienne les autorisations nécessaires afin de

pouvoir agir à titre de perceptrice des amendes, de commissaire à l’assermentation, ainsi qu’à titre de greffière-audiencière au sein de la cour municipale commune de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

578-09-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De lever la séance à 16h23.

Adoptée à l'unanimité

Stéphane Lussier, maire suppléant

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, le maire suppléant indique qu’il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.